




Informations de base	
2004/0234(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Développement rural: soutien par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) suite à l'élargissement 2004 Modification Règlement (EC) No 1257/1999 1998/0102(CNS) Subject 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA 8.20.12 Volet agricole de l'élargissement	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		DAUL Joseph (PPE-DE)	23/11/2004
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	2633	2004-12-20	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Agriculture et développement rural			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/10/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0652 	Résumé
16/11/2004	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2004	Vote en commission		Résumé
24/11/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0034/2004	
14/12/2004	Décision du Parlement	T6-0080/2004	Résumé
14/12/2004	Résultat du vote au parlement		
20/12/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

20/12/2004	Fin de la procédure au Parlement		
24/12/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0234(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1257/1999 1998/0102(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 036
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/6/24419

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0034/2004	24/11/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0080/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0020-0040 E	14/12/2004	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2004)0652 	12/10/2004	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2004/2223 JO L 379 24.12.2004, p. 0001-0002	Résumé

Développement rural: soutien par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) suite à l'élargissement 2004

2004/0234(CNS) - 22/12/2004 - Acte final

OBJECTIF : permettre aux régions rurales des nouveaux États membres de l'UE de bénéficier de mesures de soutien au développement rural.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 2223/2004/CE modifiant le règlement 1257/1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

CONTENU : afin d'éviter une différence de traitement entre les États membres de la Communauté dans sa composition au 30/04/2004 et les États membres qui ont adhéré au 01/05/2004 en ce qui concerne le financement des mesures agro-environnementales dans les zones relevant de l'objectif no1, la présente modification vise à aligner, à compter de la date d'adhésion, le taux de participation financière applicable pour ces derniers États membres sur celui applicable pour les premiers. Elle rend également applicable aux États membres ayant adhéré au 01/05/2004 les dispositions du règlement 1257/1999/CE fixant pour les zones ne relevant ni l'objectif no 1 ni de l'objectif no 2 le taux de cofinancement de la Communauté pour les mesures couvertes par la programmation de développement rural.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23/12/2004.

DATE D'APPLICATION : 01/05/2004.

Développement rural: soutien par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) suite à l'élargissement 2004

2004/0234(CNS) - 12/10/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 1257/1999/CE concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : cette proposition de règlement du Conseil modifie l'article 47 bis du règlement 1257/1999/CE du Conseil afin d'éviter une différence de traitement entre les États membres de la Communauté dans sa composition au 30 avril 2004 et les États membres qui ont adhéré au 1er mai 2004 en ce qui concerne le taux de participation par la mesures agro-environnementales financière applicable pour ces derniers États membres. Le taux sera aligné, à partir de la date d'adhésion (1er mai 2004), sur celui applicable pour les États membres de la Communauté dans sa composition au 30 avril 2004. La mesure proposée n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour le budget de la Communauté.

Développement rural: soutien par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) suite à l'élargissement 2004

2004/0234(CNS) - 14/12/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission.